

Talence, le 14 Janvier 2019.

Madame la présidente, Monsieur le président,

OBJET : Election président PSP

Chère Présidente, chère président

La présidente de la commission de la PSP m'a remis sa démission.

Ses raisons lui appartenant, j'ai décidé d'en prendre acte.

En application du dernier paragraphe de l'**Article XIV.6 – Election**

J'ai nommé le 1^{er} vice-président de la commission, M Christian Jouin du club GESMA, président par intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se déroulera le Samedi 26 janvier 2006.

Il sera procédé à la désignation de la ou du président(e) lors de l'AG de la commission de la PSP et à son élection lors de l'AG du CSNA ce même jour.

Compte tenu de la nature exceptionnelle de cette élection et ne pouvant respecter les délais de dépôt de candidature, le règlement intérieur du CSNA et de notre fédération imposent l'élection du nouveau Président lors de la plus proche assemblée générale annuelle, toute candidature présentée le jour de l'AG de la commission sera retenue et mise au vote de ladite commission. Cela n'empêche pas la présentation du dossier dès réception de cette information.

Le président Christian Jouin, prendra toutes les dispositions utiles pour procéder, dans les meilleures conditions, à la nomination par la commission de la ou du président(e)

En espérant être honoré de votre présence lors de cette AG, je vous prie de recevoir Madame la présidente, Monsieur le président mes salutations sportive et amicales

Bernard Labbé
Président du CSNA

Siège social

Service Administratif

2, Avenue de l'Université
33400 TALENCE

Tél. +33 (0)5 56 17 01 03
Fax. +33 (0)5 56 17 01 80
secretariat@ffessm-csna.fr
www.ffessm-csna.fr

SIRET 331 940 874 00059

Base Fédérale d'Hendaye

Zone Tech. Port de Pêche
Bd de la Baie de Txingudi
64700 HENDAYE

Tél. +33 (0)5 59 48 07 18
Port. +33 (0)6 88 90 85 04
centre@plongee-hendaye.net
www.plongee-hendaye.net

SIRET 331 940 874 00042

APE 9312 Z

FORMATION PROFESSIONNELLE

72 33 01984 33

ANCV 026 784

Déclaration à la préfecture de

PAU

N° 1823 le 7-4-1961

J.O. DU 7-04-1961

régi par la loi 1901